

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing	Trois mois.	13.50
>	Six mois.	26.50
>	Un an.	50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr.

De France et l'Etranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continu, jusqu'à réception d'avis contraire.

BOURSE DE PARIS DU 10 DÉCEMBRE

Cours à terme de 12 h. 53 communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

VALEURS Cours du jour Cours précédent.

3 000 amortissables	79 80	79 80
Rente 3 000	77 17	77 17
Rente 5 000	113 51	112 87
Italie 5 000	75 60	75 60
Turc 5 000	11 45	11 45
Act. Nord d'Espagne	290	292 50
Art. Gaz	1245	1217 50
Act. B. de Paris Pays-Bas	715	720
Act. Mobilière Française	470	470
Act. Lombards	155 50	152 50
Act. Autrichiens	856 25	856 25
Act. Mobilier Espagnol	775	778 75
Act. Sicame	730	707 75
Act. Banque ottom.	481 25	481 25
Oblig. Egypt. unif.	285 25	285 25
Act. Foncière France	797 50	795
Florin d'Autriche	623 41	62 75
Act. Saragosse	371 25	371 25
Bonduvent Russie 1877	857 88	85 80
Délégations Suez	637	637
Fiorins Hongrois	7415 16	74 70
Bonap. extérieur	14 114	14 114
Consolidées	14 114	14 114

Ces cours sont affichés chaque jour, vers h. 12, chez MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

BOURSE DE PARIS Service gouvernemental) 10 DÉC. 9 DÉC.

0/0 amortissable	77	77 15
1/0/0 amortissable	79 60	79 80
2/0/0 amortissable	107 25	107 25
Emprunts 5 0/0	112 63	112 50

Service particulier du Journal de Roubaix 10 DÉC. 9 DÉC.

Act. Banque de France	3120 00	3120 00
Société générale	475 00	475 00
Credit-foncier de France	780 00	793 00
Chemins autrichiens	57 00	559 00
Lyon	1077 00	1077 00
Est	675 00	675 00
Ouest	769 00	760 00
Midi	1399 00	1387 00
Sud	847 00	876 00
Pérou	730 00	730 00
6 ½ Pérou	66 00	66 00
Act. Banq. ottomane (anc.)	480 00	481 00
Act. Banq. ottomane (nouv.)	480 00	481 00
Lendres court	23 33 00	23 32 00
Crédit Mobilier (act. nouv.)	478 00	470 00
Turc	11 90	11 93

DEPÉCHES COMMERCIALES

New-York, 10 décembre. Change sur Londres, 48 02 00; change sur Paris, 5,20 50, 100 12

Café good fair, (la livre) 14 1/2 14 1/4. Café good Cargos, (la livre) 14 3/4, 15 1/2. Inanimé.

Dépêches de MM. Schlagdenhauf et C°, représentées à Roubaix par M. Bultea-Grymonde:

Havre, 10 décembre. Ventes 700 b. Marché languissant.

Liverpool, 10 décembre. Ventes 7,000 b. Marché inchangé.

New-York, 10 décembre. Change sur Londres, 48 02 00; change sur Paris, 5,20 50, 100 12

Recettes 84.000 b.

New-Orléans low middling 65 1/2.

Savannah 64 1/2.

ROUBAIX, le 10 DECEMBRE 1878

Bulletin du jour

La majorité de la Chambre des Députés avait hier une belle occasion de se montrer, sinon bienveillante, du moins équitable. Elle avait à examiner l'élection de M. le baron Reille, sous-secrétaire de l'intérieur au 16 Mai. Au contraire protestation n'était formulée. M. Jozon avait néanmoins présenté un rapport qui déridait toutes les sortes d'accusations ressassées depuis long-

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:

Annonces: la ligne 10 c.
Réclames: " 30 c.
Faits divers: " 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont réservés à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, librairie Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C°, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Maire de la Ville de Roubaix fait connaître à ses concitoyens que la révision des Listes électorales politiques et municipales, aura lieu du 1^{er} au 14 janvier 1879. Il leur rappelle qu'aux termes de la loi, ils doivent se rendre au secrétariat de la Mairie pour s'assurer qu'ils sont régulièrement inscrits et dans le cas où cette inscription n'aurait pas été faite, fournir tous les renseignements pour l'obtenir.

Que le 15 dudit mois de janvier au 4 février suivant, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, les tableaux contenant les additions et les retraits, seront déposés à la Mairie où l'on pourra en prendre connaissance et présenter des observations ou réclamations, s'il y a lieu.

Hôtel-de-Ville, à Roubaix, le 5 décembre 1878.
Le Maire,
CH. DAUDET.

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira vendredi prochain à 8 heures du soir.

Volci l'ordre du jour :

Demande d'indemnité de logement pour le vicaire chargé de la nouvelle église du Fenestre;

Vouloir à émettre au sujet de la direction de l'école de garçons à ouvrir rue de l'Alma;

Proposition d'augmenter le nombre des agents de police;

Demande d'un crédit pour achat d'appareils de sauvetage à l'acquerre du canal;

Présentation de la liste des adjointes publiques dont le droit exclusif de construction des bâtiages de la foire;

Avis à donner sur les résultats de l'enquête d'utilité publique qui a eu lieu au sujet du comblement du canal à partir de la rive du Moulin jusqu'au port de l'Union.

Rapport de la commission des eaux sur le foie;

Rapport de la commission de l'école de natation sur le projet de construction immédiate de cet établissement;

Rapport de la commission des écoles sur les dépenses de l'instruction primaire en 1878;

Rapport de la commission des musiques sur la demande d'augmentation de traitement formée par M. Seynave;

Rapport de la commission des pompiers sur le projet d'acquisition d'une 2^e pompe à vapeur;

Sur le mode d'assurance contre les accidents.

Dans le scrutin relatif à la déclaration d'urgence sur la proposition de loi de M. Le Provost de Launay (Calvados), tendant à modifier la loi sur le recrutement, les votes des députés du Nord se sont répartis de la manière suivante :

Ont voté pour : MM. Georges Brame, Dehuchy, baron de La Grange, Maille, Plichon, Des Rotours, Tijs-tram.

Ont voté contre : MM. Guillomin, Louis Legrand, Pierre Legrand, Masure, Charles Montin, Merlin, Scrépel.

N'ont pas pris part au vote : MM. Bertrand-Milcent, de Marcère, Telliez-Béthune.

Absent par congé : M. Iose.

C'est aujourd'hui qu'aura lieu, à la Chambre des députés, la discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de l'Instruction publique, des

M. Nadaud s'oppose au retrait de l'urgence : la proposition a déjà subi trop de retards et une prompte solution est indispensable. La question n'est pas nouvelle ; notre système d'apprentissage appelle d'urgentes réformes et la France doit avoir à cœur de rester à l'avant-garde du progrès.

Or, la Belgique nous a devancés dans cette voie ; l'Angleterre a depuis longtemps des écoles d'apprentissage qui fournit tous les renseignements pour l'obtenir.

Les Allemands ont créé de vastes établissements de cette nature ; il n'y a pas de question plus intéressante et plus grave que celle-là, car il s'agit de relever les caractères et de former des citoyens utiles.

On demande à quoi se reconnaît une Chambre syndicale ? Mais quand des hommes réunissent leurs efforts pour fonder une œuvre utile, qu'y a-t-il de plus à exiger d'eux pour leur accorder le concours de l'Etat, c'est par l'association, par l'effort collectif de toutes les volontés dans l'intérêt du peuple que la France devrait prendre le rang auquel elle a droit. (Applaudissements plusieurs bâtons).

M. Tirard s'associe aux sentiments exprimés par M. Nadaud, mais c'est précisément pour arriver une loi bien faite qu'il faut prendre le temps de l'étude. M. Tironi dépose le rapport sur l'élection de M. Morel dans la 2^e circonscription du Puy.

Le rapport conclut à la validation. La discussion est renvoyée à demain.

M. Tironi dépose le rapport sur l'élection de M. Sintenac à Saint-Girons (Ariège).

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion sur l'élection de M. Girard dans la 2^e circonscription de Valenciennes.

M. Jules de Lafosse demande qu'en présence de l'état souffrant de M. Robert Mitchel, qui veut combattre la Chambre veuille bien remettre cette discussion à une autre circonscription.

M. Jamelot, rapporteur, répond que cela n'est pas nécessaire.

Le rapport n'est pas adopté et l'élection est validée.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Colbert-Laplace, relative à la création d'une caisse de secours pour les femmes et enfants des hommes app